

Direction Générale des Services

E-mail : mf.stephan@niederbronn-les-bains.fr

Réf. : C/ /MF

Affaire suivie par : M.F. STEPHAN

Liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal dans sa séance plénière du 7 Juillet 2025

1. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 Mai 2025.
2. Avis circonstancié sur les travaux des commissions et sur les délégations exercées par le Maire en matière de marchés publics.
3. Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains – Fixation du nombre et de la répartition des sièges du Conseil Communautaire dans le cadre d'un accord local.
4. Pôle Culturel - Le Moulin 9 :
 - 4/1. Ateliers Théâtre – Bilan de la saison 2024-2025 – Convention de prestations pour la saison 2025-2026.
 - 4/2. Convention avec l'OCSL relative à l'organisation de la buvette et du vestiaire du Moulin 9 durant la saison culturelle 2025/2026.
5. Chaufferie bois et réseau de chaleur :
 - 5/1. Présentation du rapport d'exploitation 2024.
 - 5/2. Prolongation du marché d'exploitation.
6. Affaires financières et immobilières diverses :
 - 6/1. Acquisition d'un ensemble foncier et immobilier Route de Reichshoffen.
 - 6/2. Cession d'une fraction de parcelle Rue de la Forêt – Retrait d'une délibération.
 - 6/3. Renouvellement de la convention de délégation de service public pour la mise en fourrière de véhicules.
 - 6/4. Budget Principal - Qualité comptable – Correction sur un exercice antérieur par l'utilisation du compte 1068.
7. Divers et communications.
8. Affaires de personnel :
 - 8/1. Service Espaces verts - Création d'un poste saisonnier d'agent technique d'une durée de 3 mois.
 - 8/2. Service Espaces verts - Création d'un poste d'apprenti.
 - 8/3. Service Communication - Renouvellement d'un poste de rédacteur à temps complet.
 - 8/4. Services Techniques – Renouvellement d'un poste de technicien contractuel.
 - 8/5. Ecole Maternelle - Renouvellement d'un poste d'ATSEM contractuel à temps non complet.

affichée le 8 Juillet 2025
en vertu de l'article L. 2121-25 du CGCT
Le Maire,
Anné GUILLIER

